



LA LETTRE CITOYENNE numéro 8 de l'Association

VIVRE ENSEMBLE A AGON-COUTAINVILLE, juin 2021

Édito de la présidente

Depuis notre dernière lettre citoyenne en février 2020 nos vies ont été bouleversées par la pandémie. Nous ne sommes pas tous égaux devant ce fléau. Sur notre côte, sur le sable ou dans nos jardins nous pouvons respirer. C'est pour cela que de nombreux résidents secondaires sont venus se réfugier au grand air. Depuis l'été dernier de nombreux vacanciers privés de destination lointaine ont été accueillis. À l'approche de la période estivale, de la réouverture des commerces, des restaurants, des cinémas et autres lieux de culture, l'optimisme est de retour.

L'autre événement local important a été le renouvellement du conseil municipal, suite aux élections de juin. Comme l'association l'avait décidé elle ne s'est pas exprimée pendant la campagne électorale, elle a observé. Ce fut – de notre point de vue – une campagne désastreuse au regard des enjeux que nous devons affronter. Toutes les listes se sont déclarées « apolitique » et aucune liste n'a pris à bras le corps les problèmes et les réponses que peut apporter la commune face au changement climatique et à la montée des eaux.

Après notre assemblée générale de septembre dernier le conseil d'administration de VEAC nouvellement élu m'a désignée comme présidente, place que j'ai occupée quelques semaines à la naissance de l'association. Devant l'impossibilité d'organiser des réunions pour traiter différents sujets : le trait de côte, le reverdissement de notre commune, l'isolation des logements... nous avons commencé à exposer notre analyse de la situation par rapport à la problématique du littoral sur le site de VEAC. Les projets de VEAC pour organiser des échanges avec la population et proposer des solutions pour améliorer la vie de la commune dans un axe résolument environnemental, en veillant à combler les disparités sociales, ont été repoussés.

Aujourd'hui cette lettre numéro 8 témoigne de notre volonté de continuer à vous présenter nos analyses et nos propositions en attendant que vous, citoyens Agonais-Coutainvillais réagissiez par votre participation aux débats soumis. Exceptionnellement cette lettre citoyenne ne sera pas dans vos boîtes aux lettres. Vous pouvez la télécharger et l'imprimer ou nous en demander un exemplaire papier (sans les photos). Bonne lecture.

Arlette Laplace-Dolonde

SOMMAIRE :

- I - Vie quotidienne : le nouveau plan de circulation
 La maison des associations

- II – Les constats de VEAC : Que se passe-t-il au conseil ?
 La résidence Challe

- III – Les actions sur le littoral : Participation à la visite de la mission de la CMB
 Réaction à l'enquête de la DDTM sur l'aquaculture

- IV – Engagement citoyen les 20 et 27 juin

I - VIE QUOTIDIENNE

Le nouveau plan de circulation :

Depuis de nombreuses années, lors des journées vertes et bleues, VEAC milite pour la mise en place d'un plan de circulation qui favorise les mobilités douces. Aujourd'hui nous constatons avec plaisir la mise en place d'un plan de circulation avec des pistes cyclables.

Nous ne pouvons qu'encourager la municipalité à poursuivre dans cette VOIE ! Mais pour l'instant nous restons très vigilants pour l'aménagement du centre de Coutainville et du promenoir de Chausey. Nous exigeons le respect des engagements pris lors du projet établi par Phytolab (à consulter sur le site de la mairie) proposant plus de place pour la mobilité douce dans un cadre urbain chaleureux et convivial. Nous attendons avec impatience l'aménagement piéton de la place De Gaulle. **À quand l'aménagement du Passous ?**

Nous demandons que le centre de Coutainville ait également ses pistes cyclables, la zone 20 n'étant qu'un pis-aller dangereux. Pourquoi n'avoir pas poursuivi le sens unique de la rue Eugène Fontaine sur l'avenue des Pins, l'avenue des Tennis avec retour par l'Avenue Roosevelt, la rue de la Chapelle pour atteindre celle du Dr Lemoine. Dans le projet de Phytolab adopté par les élus du mandat précédent, l'avenue du Président Roosevelt devait passer en sens unique vers la mer. Seul un aménagement complet du plan de circulation résoudra les problèmes de cohabitation. L'intérêt général prime sur les intérêts particuliers.

Cet aménagement cyclable réduit les possibilités de stationnement sur certaines portions de nos rues. Nous espérons que les parkings existants seront mieux indiqués et les zones de « non stationnement » respectées et surveillées comme la vitesse de 30km/h. **Qui contrôlera ?**



Maison des associations : Nous sommes prêts...

VEAC soutient activement depuis l'origine le projet de rénovation de l'ancienne école pour y implanter la nouvelle maison des associations (cf. participation aux commissions de construction du projet, expression dans nos lettres à la population).

La mise à disposition d'espaces d'activités est en effet une condition nécessaire de la vie de nombreuses associations. La période qui vient de s'écouler depuis le début des travaux le montre sans ambiguïté.

De plus, VEAC entend agir pour que la maison des associations soit aussi :

- un lieu d'échange, de construction et de suivi d'un projet commun entre associations et entre celles-ci et la commune.

- un lieu d'accueil de la population vers l'accès aux loisirs actifs, à l'information, au partage.

Ces objectifs sont ambitieux, oui. Un travail collectif mené dans la durée est indispensable. Nous attendons de la mairie un investissement important dans ce sens. Nous sommes prêts à nous y engager...



II - LES CONSTATS DE VEAC

Que se passe-t-il au conseil municipal ?

Déjà 4 démissions au conseil. Thierry Bouillet en juillet, Claudine Gautier en janvier, Jean-Marc Julien en mars, et Sylvie Ameline en avril. Les articles de presse sont éloquents et font état d'un dysfonctionnement manifeste au sein du conseil municipal, y compris au cœur de la majorité. À quand la prochaine défection ?

La résidence Challe : Un épisode pluvieux important a bloqué l'accès à la toute nouvelle résidence. Nous nous en étonnons et le déplorons. Comment est-ce possible ? Nous sommes dans un secteur où les nappes d'eau sont peu profondes et donc remontent à la surface en période pluviale. La commune n'a pas tenu compte du risque d'inondation des réseaux et sous-sol pourtant bien indiqué sur les cartes de la DREAL. Dans ce cas, en surface, seul un sol perméable permet la dispersion des eaux. À l'inverse le parking et tous les accès mis en macadam bloquent l'infiltration et prolonge l'inondation.

De plus nous nous étonnons de l'aspect « impénétrable » de cette résidence qui ne facilite pas le lien social et apparaît plutôt comme un « ghetto » que comme un espace d'accueil communal.



III - LES ACTIONS SUR LE LITTORAL

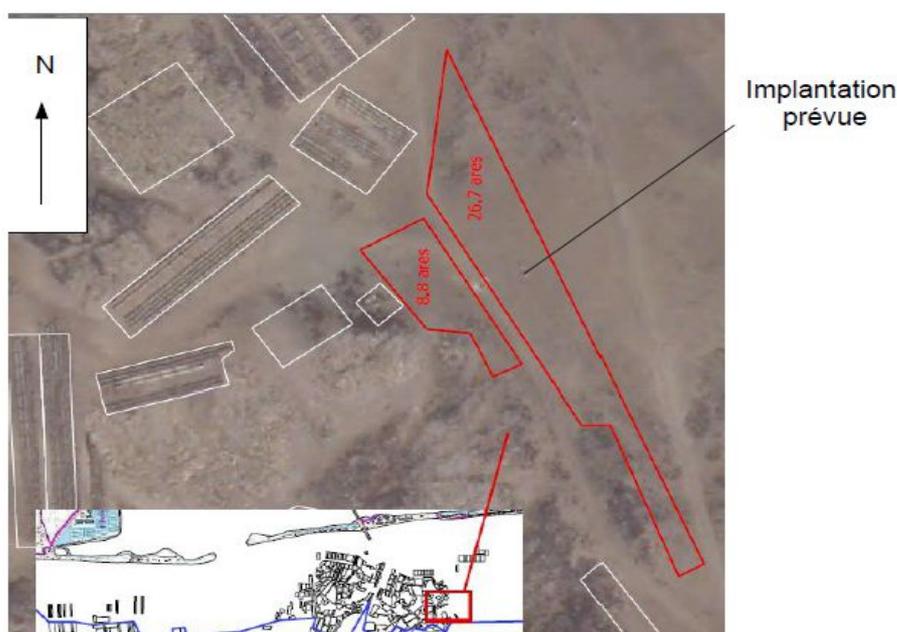
Participation à la visite de la mission de la communauté de communes Coutances Mer et Bocage : Dans le cadre de la mission « reconstitution littorale » de la CMB, l'association VEAC a été conviée à un après-midi de visites organisées sur différents lieux de la côte. Étaient présents, le président de la CMB, Monsieur Bidot, et le vice président chargé du littoral, Monsieur Teyssier, les représentants des services de l'État : sous-préfète, DREAL, DDTM, les principaux directeurs des services de l'intercommunalité, quelques élus locaux et représentants d'associations. Avaient aussi été conviés des acteurs du territoire qui devaient exprimer leurs analyses divergentes ou convergentes sur les problèmes soumis. Il n'avait pas été prévu de débat.

Au bout de la digue nord de Coutainville Monsieur Saint-Cricq a exposé son projet de « digue souple » argumentant de la montée des eaux et du risque d'invasion de Coutainville par la mer. Monsieur Pfeiffer, maire adjoint, a présenté le choix de la commune de protéger la dune par un ensemble de pieux qui cassent la force des vagues pour atténuer leur agressivité. Le président de la CMB, Monsieur Bidot ayant accepté de me donner la parole j'ai dit en quelques mots que la route départementale pouvait constituer, si elle était rehaussée et consolidée, un rempart à la montée des eaux pour quelques décennies, mais que cela ne devait pas empêcher de protéger la dune par des méthodes douces.

Réaction de l'association à l'enquête de la DDTM pour l'aquaculture locale :

VEAC a été informée par des associations amies, dont la nouvelle association des Amis de la Côte des Havres, qu'une enquête publique de la DDTM sur la réorganisation des installations d'aquaculture sur l'estran était en cours de la mi-avril à la mi-mai. Selon le projet, de nouvelles tables à huîtres doivent être installées face à la corniche du Sénéquet, dans un secteur très fréquenté pour son gisement de palourdes. Le conseil d'administration a décidé de donner un avis négatif : la conchyliculture doit respecter la pluriactivité de nos plages, la procédure n'est pas passée par la commune. Cet avis a été déposé en mairie pour être transmis à la DDTM.

Extrait du plan de la DDTM pour l'enquête n° 05 -2021



IV – L' ENGAGEMENT CITOYEN

URGENT : ELECTIONS des 20 et 27 juin.

Nous sommes appelés à voter pour nos représentants au Conseil Départemental et au Conseil Régional. Ces élections sont importantes car ces instances règlent une partie de nos vies.

Pour cela il faut impérativement aller voter !

Pour les élections départementales nous nous réjouissons d'une candidature reflétant l'ensemble des sensibilités de gauche au travers de la liste « **Alternatives** ». Seuls ses candidats portent les valeurs qui sont celles de l'association. Nous vous appelons à voter pour eux

Pour les élections régionales nous vous incitons à bien regarder les listes qui vont le plus dans le sens des transformations économiques et sociales pour faire face au changement climatique.

